

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de
l'énergie

Arrêté du **10 FEV. 2016**

portant désignation du site Natura 2000

Pelouses et forêts du Barséquanais

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1602528A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 pelouses et forêts du Barséquanais » (zone spéciale de conservation FR 2100251) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/100 000 et les quatre cartes au 1/25 000 ci-jointes, qui s'étend dans le département de l'Aube, sur tout ou partie du territoire des communes suivantes : Bourguignons, Buxeuil, Gyé-sur-Seine, Mussy-sur-Seine, Neuville-sur-Seine, Plaines-Saint-Lange, Riceys.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 pelouses et forêts du Barséquanais figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

Les cartes visées à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de l'Aube, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **10 FEV. 2016**

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 2100251 Pelouses et forêts du Barséquanais (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

- 6110 * Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alysso-Sedion albi*
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires
(*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba
officinalis*)
8160 * Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

- 1065 Damier de la Succise *Euphydryas aurinia*
6199 * Écaille chinée *Euplagia quadripunctaria* X 1078 DOLOB

Mammifères

- 1303 Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*
1304 Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*
1308 Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*
1321 Vespertilion à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*
1324 Grand Murin *Myotis myotis*

Plantes

Aucune espèce mentionnée

Poissons

Aucune espèce mentionnée

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

** Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.*

Fait le 10 FEV. 2016

La ministre de l'écologie, du développement
durable et de l'énergie,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

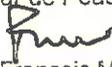


Site Natura 2000 "Pelouses et forêts du Barséquanais" Zone Spéciale de Conservation FR2100251 (Département de l'Aube - Région Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine)

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Carte d'assemblage au 1/100 000 et 4 cartes au 1/25 000 annexées à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 signées le:

Pour la ministre et par délégation
Le directeur de l'eau et de la biodiversité


François MITTEAULT

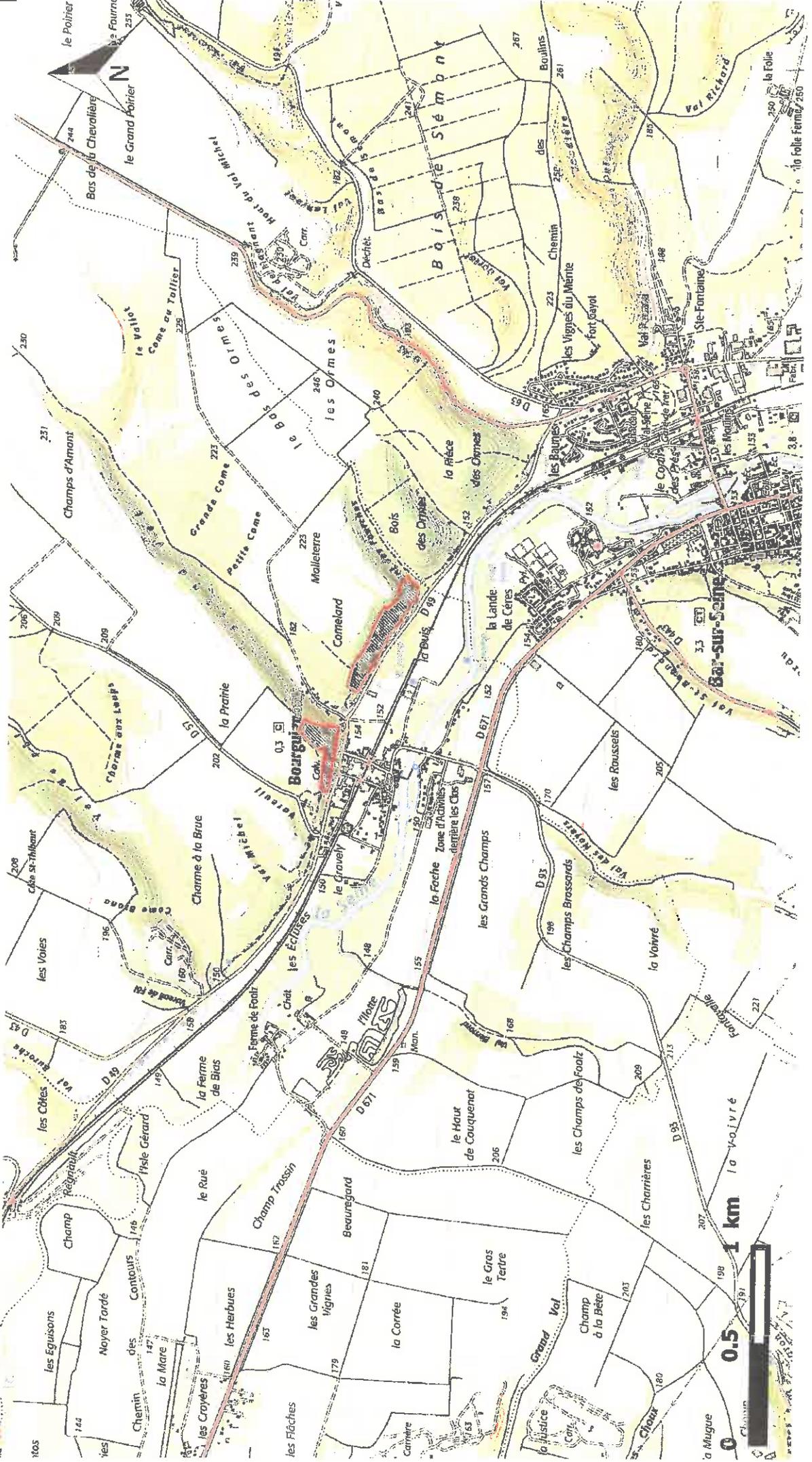
10 FEV. 2016



Site Natura 2000 "Pelouses et forêts du Barséquanais"
Zone Spéciale de Conservation FR2100251
(Département de l'Aube - Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine)

Carte 1/4 au 1/25 000

10 FEV. 2016



Site Natura 2000 "Pelouses et forêts du Barséquanais"

Zone Spéciale de Conservation FR2100251

(Département de l'Aube - Région Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine)

Carte 2/4 au 1/25 000

10 FEV. 2016



Ministère
de l'écologie,
du développement
durable
et de l'énergie



 Zone Spéciale de Conservation

Echelle 1/25 000

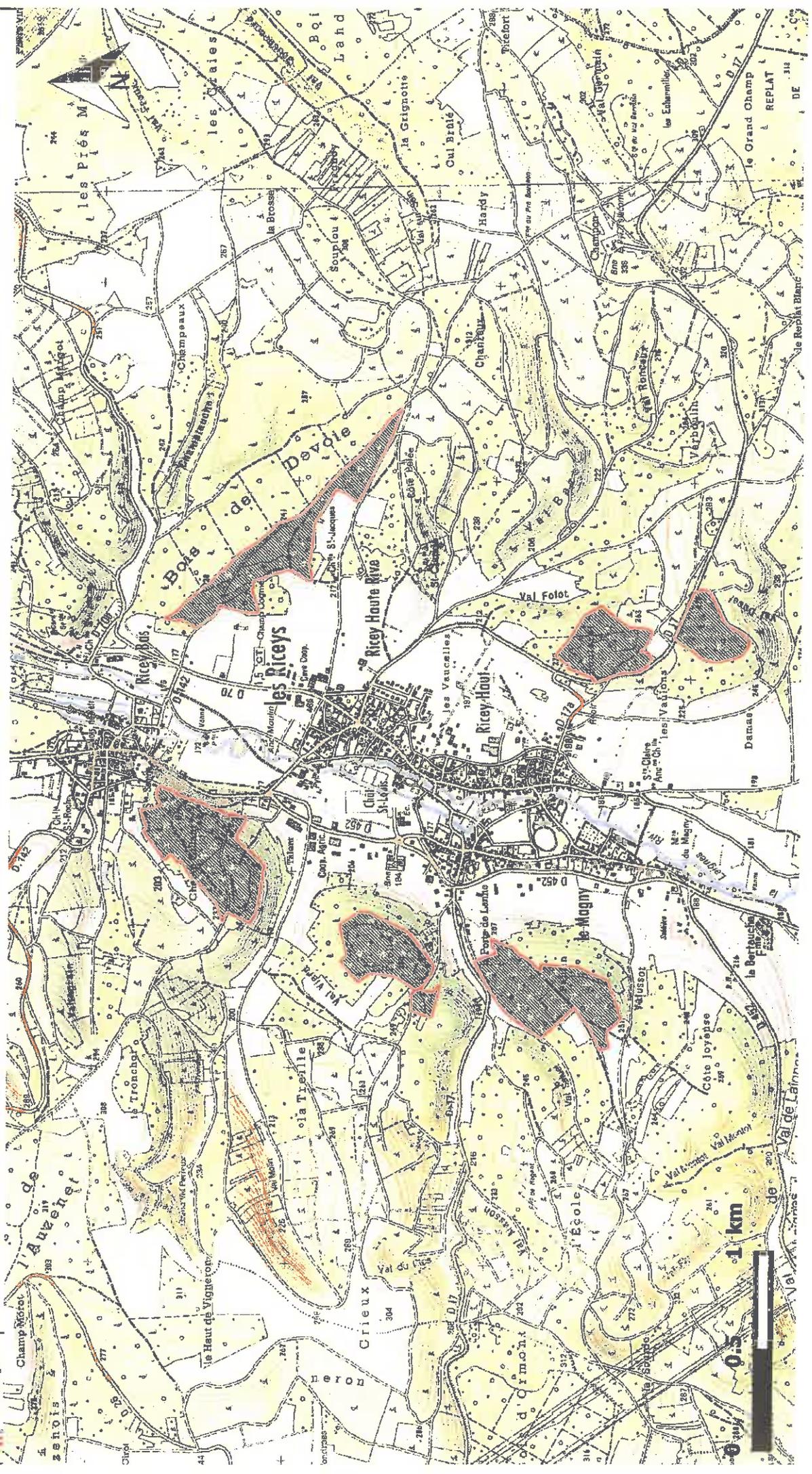
Fond IGN Scan 25

Données DREAL - janvier 2016

Site Natura 2000 "Pelouses et forêts du Barséquanais"
Zone Spéciale de Conservation FR2100251
(Département de l'Aube - Région Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine)

Carte 3/4 au 1/25 000

10 FEV. 2016



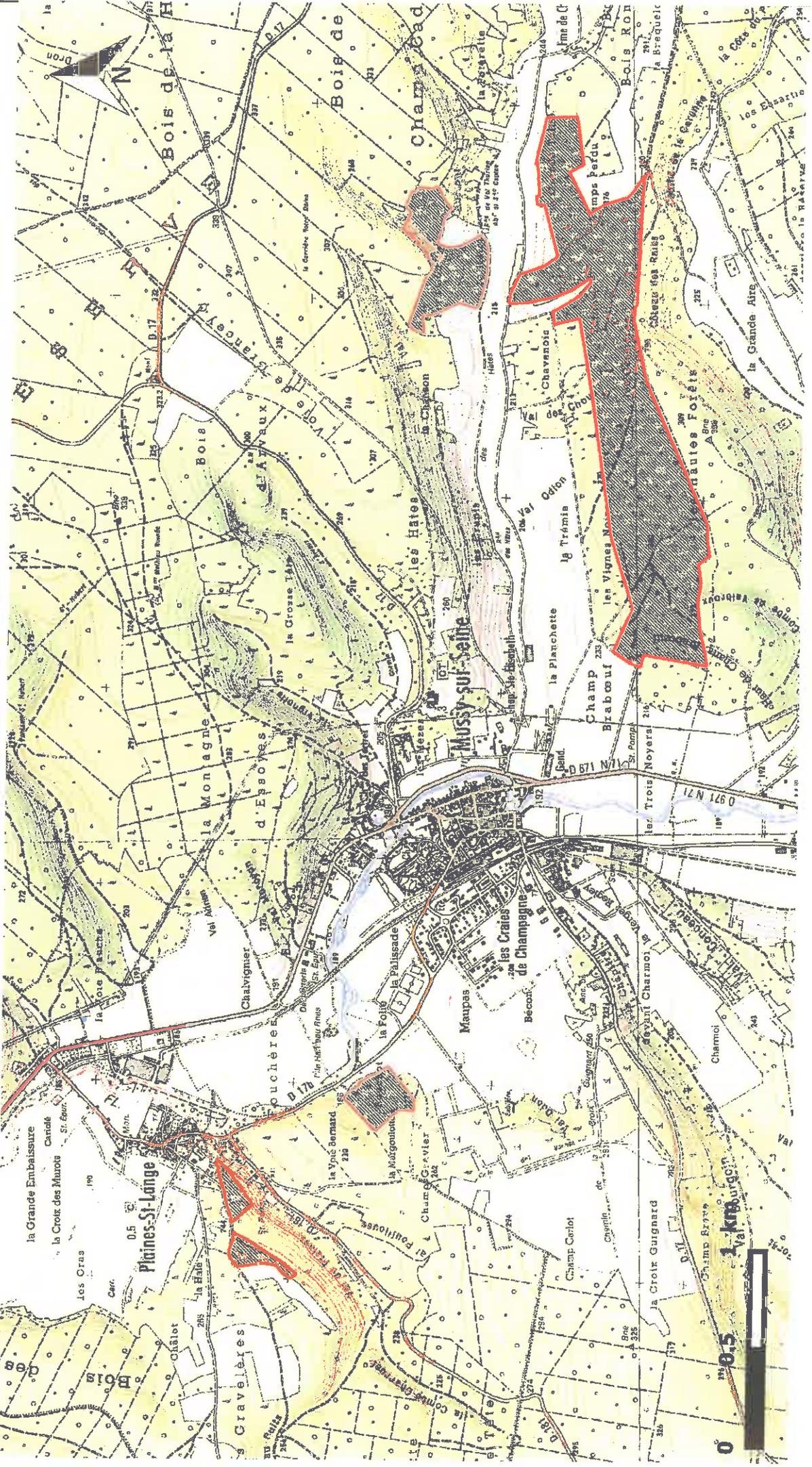
Site Natura 2000 "Pelouses et forêts du Barséquanais"
Zone Spéciale de Conservation FR2100251
(Département de l'Aube - Région Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine)

10 FEV. 2016

Carte 4/4 au 1/25 000



Ministère
de l'écologie,
du Développement
durable
et de l'énergie



Zone Spéciale de Conservation

Echelle 1/25 000

Fond IGN Scan 25

Données DREAL - janvier 2016